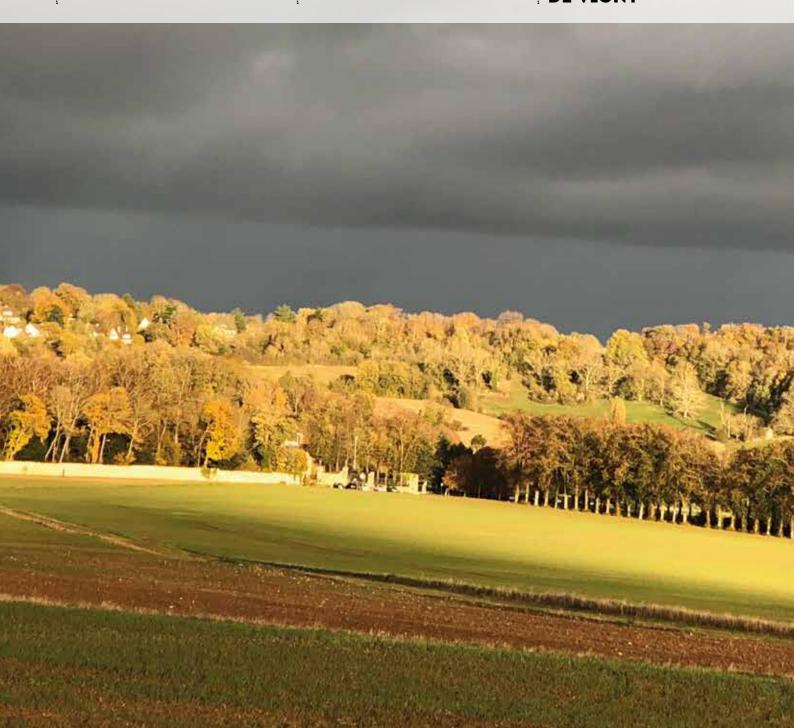


**BULLETIN MUNICIPAL** 

FÉVRIER 2022 N°34

PAGES 8 ET 13
TRAVAUX
CE QU'IL FAUT SAVOIR

PAGE 20 50<sup>ème</sup> Anniversaire De la Gaudière PAGE 28
DÉCOUVERTE DES
TRÉSORS DE L'ÉGLISE
DE VIGNY





Budget principal - Exercice 2021	04
Section d'investissement	05
Service assainissement	05
Part des taxes locales dans les recettes	06
Taux d'endettement budget principal	06

### Informations municipales

Taux des taxes locales 2021 des communes de	
la CCVC	07
Les recettes : évolution des dotations de l'État au profit de la commune	07
Les dépenses : la contribution de la commune au fonds de péréquation	07
Travaux réalisés dans la commune en 2021	08
Travaux projetés en 2022	11
Ce qu'il faut savoir	13
Assistantes maternelles agréées	15
Focus sur le SMIRTOM Vexin centr'aide Point d'accès au droit Vexin centre Transport à la demande seniors	16 17 17 17
Conservatoire du Vexin	19

### Dossier

E Oème			20
2000000	anniversaire	de La Gaudière	20



### Actualités

VISITE du Pere Noel	24
Concours des décorations de Noël	24
Distribution des colis de Noël	24
A l'école	25
Nouvelle ATSEM	25
Le repas des aînés	26
Le Téléthon	26
Une cérémonie du 11 novembre de retour avec	
du public	27
Changement à la supérette	27
Découverte des trésors de l'Église de Vigny	28
Evénements à venir	29

### Vie associative

Association Sportive du Vexin	30
Tennis Club de Vigny	30
École de Sabre Kusanagi	31
Vigny loisirs	31
Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV) Vigny recherche son nouveau médecin généraliste Une nouvelle secrétaire pour la mairie de Vigny	32 32 32

#### En bref

Se déplacer à Vigny	33
LLIWAP : un nouvel outil de communication	34
État civil	35
Jours de collecte des encombrants	35



Chère Madame, cher Monsieur,

ette année encore nous n'avons malheureusement pas pu vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux du mois de janvier, je le regrette comme l'ensemble du conseil municipal car nous avons plaisir à nous retrouver pour partager un agréable moment de convivialité.

Je souhaite tout d'abord avoir une pensée émue pour trois de nos aînés, trois figures marquantes de notre village, tout récemment disparus, Madame Rolande Martin notre doyenne, je pense aussi à Joseph Garay et à notre cher Gaby Dupont habitant du Bord'haut. J'adresse mes plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Vous pourrez prendre connaissance dans ce journal des projets réalisés et ceux à venir mais il me semble important de s'attarder quelques instants sur deux faits marquants dans la vie de notre village.

Il fût un temps pas si éloigné où Vigny avait la chance d'avoir deux médecins généralistes, et depuis la fin de l'année dernière notre commune n'en a plus.

Il est d'abord important de rappeler que ce cabinet médical est situé dans une propriété privée, des annonces ont été publiées par les propriétaires et la mairie apportera bien entendu tout son soutien et moyens afin de retrouver un nouveau médecin. Maintenant il est important de prendre en compte deux éléments afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain :

- sur l'ensemble du territoire national, il y a malheureusement un vrai sujet de désertification médicale, et Vigny n'y échappe pas.
- les médecins qui s'installent cherchent à se regrouper dans une maison médicale.

Face à ces constats, je reste réservé sur la pérennité d'un cabinet médical isolé et il me semble indispensable que la commune prépare l'avenir afin de maintenir, mais aussi d'attirer des services médicaux, paramédicaux qui font et feront l'attrait de notre commune.

C'est la raison pour laquelle la municipalité doit se montrer proactive et proposer une solution durable dans le temps.

C'est ainsi que la commune dispose d'une parcelle au Bord'haut route de Rouen qui jouxte le gymnase. Cette parcelle d'une superficie de plus de 4 500 m² pourrait être le lieu d'une maison médicale.

Les atouts sont les suivants : accessibilité, stationnement, et d'une superficie suffisamment importante.

Nous en sommes donc à ce stade que dans une phase d'étude de faisabilité mais il me paraissait important de vous faire partager ce nouveau projet.

Enfin, malgré la crise sanitaire, l'année 2021 aura été marquée par la fin des travaux de l'église sur sa première tranche à savoir le clocher, c'était un projet majeur tant en terme d'urgence que de budget qui vous est détaillé dans le journal. C'est une belle réussite et l'éclairage qui a été mis en place afin de mettre en valeur le clocher et son coq est très apprécié.

Pour conclure, je tiens à remercier les bénévoles, associations de la commune qui restent des rouages essentiels dans la vie de notre village.

Mes remerciements aussi au personnel communal, membres extérieurs des commissions, conseillers municipaux, les adjoints, qui m'aident au quotidien avec comme objectif de toujours essayer de faire les choses dans l'intérêt général.

Même si la traditionnelle période de vœux est passée, toute l'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter une belle année 2022 pleine de douceur, de joie et de bonheur.

Robert de Kervéguen Maire de Vigny

# **Budget principal** Exercice 2021

#### **■ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	465 690	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	128 700
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	525 194	IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	423 288
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	63 991	DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	277 291
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	136 618	<ul> <li>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</li> <li>Dotation globale de fonctionnement</li> <li>Dotation de solidarité rurale</li> <li>Compensation au titre des taxes locales</li> <li>Autres dotations et participations</li> </ul>	24 598 32 985 17 498 28 389
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	11 369	REVENUS DES IMMEUBLES	147 000
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles + dépenses imprévues)	94 322	AUTRES RECETTES  Dont excédent de l'exercice précédent	2 097 435
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 880 000		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 177 184	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 177 184

#### ■ SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	13 975	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute)	1 880 000
<b>ACQUISITIONS :</b> Matériels, mobiliers et terrains	298 151	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	258 068
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	2 211 607	EMPRUNTS	0
AUTRES DÉPENSES	71 447	PRODUITS DES CESSIONS	0
		AUTRES RECETTES  Dont fonds compensation TVA et excédent exercice précédent	457 112
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 595 180	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 595 180

#### **■ SERVICE ASSAINISSEMENT**

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entraîne le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités (les Échos de Vigny n°32 de janvier 2020).

S'agissant de l'assainissement, la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) qui a repris cette compétence au 1er janvier 2020 a acté son transfert au SIARP (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin).

Ce transfert opère de fait la dissolution du budget assainissement communal au 1er janvier 2020.

Il en résulte une mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, sans transfert de propriété, au SIARP nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement. Le SIARP entretient le réseau et percoit la redevance assainissement et en fixe le montant.

Il est important de rappeler que l'investissement futur pour une nouvelle station d'épuration intercommunale Vigny-Longuesse est indispensable car notre station actuelle est vieillissante et ne répond plus aux normes.

Très clairement sans ce transfert de compétence permettant une mutualisation des coûts, le coût d'investissement de cette station aurait été pris en charge exclusivement par la commune de Vigny et Longuesse qui se serait répercuté sur la redevance d'assainissement.

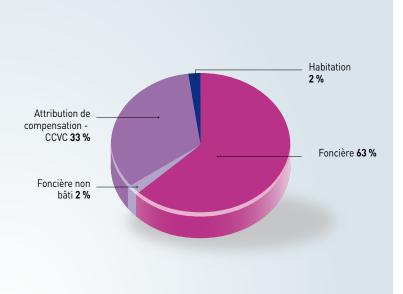
## ■ PART DES TAXES LOCALES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (57,27 %)

La loi des finances 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Ainsi le taux départemental de la TFB vient s'additionner au taux communal de TFB.

Le taux départemental de TFB était de 17,18 % en 2020. La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases d'imposition fait l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

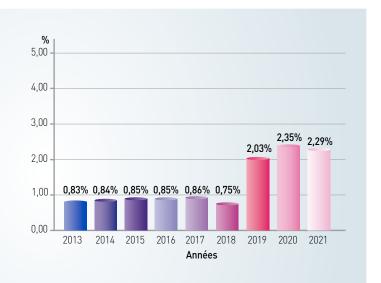


#### ■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital+intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

La dette correspond aux emprunts contractés pour la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment La Gaudière en 5 logements, soit deux prêts, l'un de 522 500 € et l'autre de 218 800 €.



#### ■ TAUX DES TAXES LOCALES 2021 DES COMMUNES DE LA CCVC

Malheureusement pour la deuxième année consécutive et nous le regrettons, la DGFIP (direction générale des finances publiques) ne publie plus les taux des taxes locales des communes membres, permettant ainsi de faire un comparatif.

Pour Vigny, les taux votés en 2021 n'ont pas été augmentés.

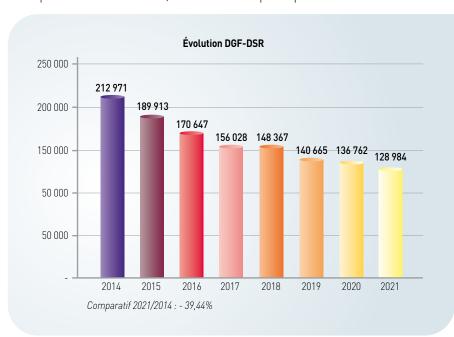
Taux foncier bâti : 8,03 %
Taux foncier non bâti : 24,52 %
Taxe d'habitation : 13,07 %\*

\*la loi de finance de 2020 imposait le gel du taux à la valeur de 2019. A partir de 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

#### ■ LES RECETTES : ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est

demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette



publique. Cela s'est traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : habitation, foncière, foncière non bâti, attribution de compensation.

Autres ressources, les dotations versées par l'État :

- a) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes.
- b) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

### ■ LES DÉPENSES : LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

## Travaux réalisés dans la commune en 2021

#### > Espaces verts

Afin que notre village soit fleuri par tous les temps et toutes les saisons les cantonniers ont planté sur les parterres de la commune des plantes vivaces, rosiers aux entrées de la commune dans le centre-bourg mais aussi dans les différents quartiers.





Coût de l'opération : 3 850 €TTC

#### > Travaux d'élagage

La première phase a démarré route de Rouen, place de l'horloge (Bord'haut), rue de la Croix Jacquebot, route d'Us et continuent de se poursuivre.



#### > Au stade

**Sur l'espace de jeux :** pour les plus petits, installation d'une moto à ressort.



Remplacement des panneaux de basket.



Installation d'une table de ping-pong.



## Coût total de ces 3 opérations : 3 917 €TTC

Toutes ces installations ont été réalisées par nos employés communaux (espaces verts et technique) que nous remercions.

Régénération du court de tennis n°1.



Bancs publics: la municipalité a engagé un programme de réfection complet en commençant par ceux du stade qui étaient en très mauvais état. Ces travaux seront poursuivis en 2022.





#### > École

Création de marches conformes à la règlementation et installation d'une main courante.



Coût de l'opération : 5 964 €TTC

#### Travaux réalisés dans la commune en 2021 (suite)

Installation de faux plafonds avec des plaques acoustiques et éclairage LED dans trois classes.



Coût de l'opération : 6 984 €TTC

#### > Voirie

Opération de rebouchage des nids de poule par l'entreprise Colas sur l'ensemble de la voirie communale. Ces travaux ont nécessité deux jours d'intervention

Création d'un local à ordures ménagères et de tri pour les besoins des appartements communaux de l'ancienne gendarmerie (rue Beaudouin).



Réfection complète du local existant pour les riverains du chemin du Bourbier



Ces travaux ont été réalisés par notre responsable technique Jean-Michel Maerten aidé par Joao Morais et une entreprise pour le terrassement.

## Coût de ces deux opérations : 3 994 €TTC

#### Impasse du Cardinal

Réfection complète de la couche de roulement, aménagement d'un trottoir et création d'un avaloir.



Coût de l'opération : 47 341 €TTC

Installation de nouvelles barrières en bois permettant de délimiter l'accès aux véhicules.Travaux réalisés par nos employés communaux que nous remercions : allée du Bois Ribot (en haut en bas) et dans les allées de La Gaudière





#### Chemin des Murets au Bord'haut

(au niveau du tunnel).

Création d'un nouvel escalier et d'un chemin piétonnier.

Le chemin piétonnier qui va de l'escalier jusqu'au gymnase a été pris en charge par la commune.





#### Coût de l'opération : 7 450 €TTC

Quant à l'escalier, il a été entièrement financé par le Conseil Départemental que nous remercions.

## > Eclairage public : programme LED phase 3

La commune poursuit l'installation des éclairages LED ainsi que la réduction de lampadaires, les travaux se situent actuellement à la Gaudière.

Pour rappel la commune était équipée de 625 lampadaires, l'objectif est double : d'une part améliorer l'empreinte écologique de notre village et d'autre part, réduire notre facture énergétique.

Les travaux sont réalisés par Jean-Michel Maerten, notre responsable technique.

#### Travaux réalisés dans la commune en 2021 (suite)

#### > Église

Les travaux de restauration du clocher de l'église sont désormais terminés. Vous constaterez d'une part que le coût initialement prévu a augmenté du fait de très mauvaises surprises lorsque l'échafaudage a été monté permettant de mieux constater et de procéder ainsi à des travaux supplémentaires, et d'autre part

malgré les subventions, c'est plus de 270 000 € qui ont été engagés sur les fonds propres de la commune.





### RESTAURATION DE LA FLÈCHE DE L'ÉGLISE

RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX ET HONORAIRES	AVANT SUPPLÉMENT	
LIBELLÉS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux ou résultat de l'appel d'offre	335 892,01	403 070,41
Autres engagements	3 440,00	4 128,00
Honoraires	36 948,12	44 337,74
TOTAL TRAVAUX AVANT SUPPLÉMENT	376 280,13	451 536,15
SUPPLÉMENT DE TRAVAUX	(	
Lot 1 - Échafaudage	9 871,00	11 845,20
Lot 2 - Maçonnerie - Pierre de taille	18 614,65	22 337,58
Lot 3 - Charpente (lucarnes de l'église)	7 674,00	9 208,80
Lot 2 - Maçonnerie mise en sécurité chapiteau angle bas côté	1 737,18	2 084,62
Lot 2 - Maçonnerie mise en sécurité corbeaux pignon sac	4 752,93	5 703,52
Lot 3 - Charpente (plancher du clocher mise en sécurité)	3 685,00	4 422,00
Honoraires architecte	5 096,82	6 116,18
TOTAL SUPPLÉMENT DE TRAVAUX	51 431,58	61 717,90
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRAT	TION	
Travaux et honoraires avant supplément	376 280,13	451 536,15
Supplément de travaux	51 431,58	61 717,90
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION	427 711,71	513 254,05
FINANCEMENT		
Fonds de soutien à l'investissement		97 977,60
Département du Val d'Oise		36 000,00
Fondation du Patrimoine - Mécénat (fonds propres)		4 192,00
Fondation du Patrimoine - Mécénat Partenariat Région Ile de France		4 925,00
Fondation du Patrimoine - Dons particuliers à ce jour		13 286,00
		156 380,60
Fonds de compensation TVA (16,404% de 513 254,05 €)		84 194,19

Chiffres arrêtés à décembre 2021.

#### Travaux réalisés dans la commune en 2021 (suite)

#### > Éclairage du clocher de l'église

Depuis les fêtes de Noël afin de mettre en valeur cette très belle restauration du clocher et de son cog, installation d'un éclairage sur 4 faces.

#### Coût de l'opération : 7 536 €TTC

La pose et l'installation ont été réalisées par Jean-Michel Maerten, responsable technique.

Les travaux seront poursuivis en 2022 afin de remplacer l'éclairage actuel de la facade de l'église par de la LED avec une couleur blanche permettant une plus belle mise en valeur de l'édifice



## Travaux projetés en 2022

#### > Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux et maîtrise énergétique

- Remplacement des huisseries portes et fenêtres : salle des fêtes (salle aux miroirs), conservatoire de musique, bibliothèque, maison du village, ainsi que les deux appartements situés au-dessus de l'école.
  - Démarrage des travaux à l'été 2022.
- Appartements communaux de la Gaudière : réhabilitation et transformation de 2 appartements en un duplex de 55 m<sup>2</sup> environ. Démarrage des travaux à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.
- Rénovation de la mairie Un nouveau cabinet d'architecte a été choisi : Jean-Paul Pons & Pascal Maquin. A date, l'avant-projet est en cours de finalisation et de chiffrage.



#### > Aux écoles

• Remplacement du portail et de la clôture d'accès à l'école primaire rue Beaudouin.

Travaux prévus cet été.



Toiture du préau de l'école primaire.

#### > Patrimoine Communal

• Lancement de l'étude et du chiffrage de la réfection et mise en valeur du lavoir et de son pédiluve.



#### > Devenir de l'ancienne déchèterie

Si nous ne pouvons que nous réjouir de la nouvelle implantation de la déchèterie mise en service au cours du mois de février, d'une capacité d'accueil plus importante, plus fonctionnelle et aussi beaucoup moins dangereuse en terme d'accessibilité pour les voitures, restait le devenir de l'ancienne déchèterie qui se trouve sur la RD 169 entre Vigny et Longuesse. En effet, le terrain qui était exploité par le SMIRTOM/SEPUR appartient à la commune. Monsieur le maire a entrepris des démarches auprès du conseil départemental du Val d'Oise afin de savoir si ce dernier pouvait être intéressé par son acquisition.

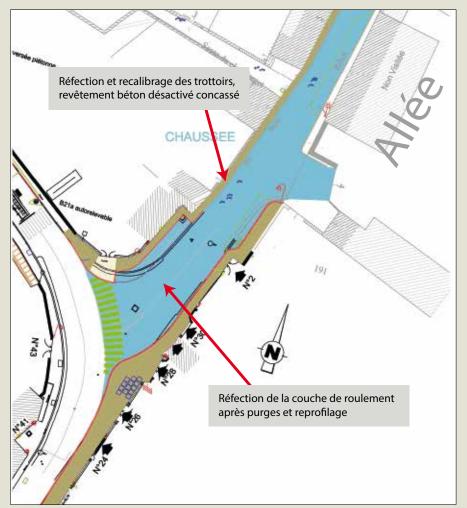
En effet, l'ancienne déchèterie jouxte la magnifique carrière de Vigny/ Longuesse et cette parcelle pouvait être un formidable moyen de la rendre plus accessible, de la mettre en valeur avec une vraie zone d'accueil et de stationnement pour les visiteurs. Le conseil départemental a fait part de son vif intérêt avec une intention d'achat qui a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal. A la date de publication, les démarches sont en cours avec un état des lieux de fin d'exploitation de la déchèterie afin de lever toutes les réserves et contraintes environnementales pour ce type d'activité.

#### Travaux projetés en 2022 (suite)

#### > Travaux de Voirie

La commune a obtenu du conseil départemental une subvention au titre de l'ARCC-VOIRIE (Aide aux Routes Communales et Communautaires). Deux projets qui étaient inscrits en 2021 sont prévus cette année:

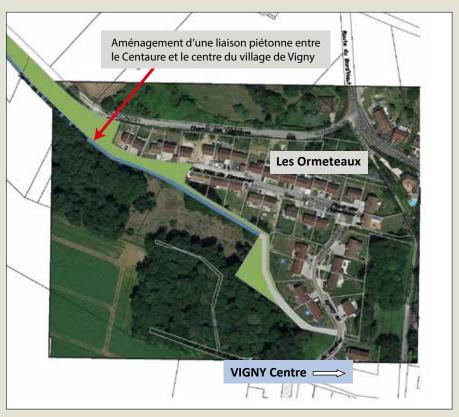
 Aménagement de l'allée du Bois Ribot



## • Aménagement de la sente de la Fontaine aux Malades

Il est important de préciser qu'il a été constaté une fissure sur la rue Yves de Kervéguen (au niveau du virage en amont de la sente), une expertise est actuellement en cours entre d'une part la commune et d'autre part l'aménageur de cette voie.

Les travaux ne pourront pas démarrer tant que la commune n'aura pas la garantie que cette fissure ne présente aucun risque de dégradation.



## Ce qu'il faut savoir Rappel

#### Déclaration préalable de travaux:

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle :
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### Arrêté municipal pris le 3 octobre 2019 rappelle aux habitants que :

• L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 mètres de largeur devra être entretenu au droit de façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et déposés, selon leur nature, dans les containers d'ordures ménagères ou bien traités avec les déchets verts. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

- Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.
- Tailles des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
- Elagage: les branches et racines s'avançant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restées sans effet.

### Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez-vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. Un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont à protéger ou à préserver.

Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U. En cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

https://vigny.fr/environnement/ urbanisme/

#### Utilisation des tondeuses à gazon, tronconneuses:

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

#### Pour les particuliers :

du lundi au vendredi : 8h à 12h -

14h30 à 19h30

Le samedi · 9h à 12h - 15h à 19h Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

#### Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8h à 19h30 Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h

#### Occupation du domaine public

Il est rappelé que dès lors que l'on projette d'occuper le domaine public pour:

- toute installation d'échafaudage, palissades, échelles,
- pose d'une benne à gravats,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple)
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion...) baraque de chantier, camion de déménagement ...

Ces occupations sont soumises à autorisation de voirie auprès de la mairie. Par conséquent, ne rien entreprendre avant d'obtenir ladite autorisation.

### Division de propriété

Le conseil municipal par délibération, du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable prévue à l'article L 421-4 et par l'article R 421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

#### Ce qu'il faut savoir (suite)



#### Dates de l'élection du président de la République

- Le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour.
- Le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des français établis hors de France.



Il est rappelé que l'association Ma Commune Ma Santé est à votre disposition si vous souhaitez changer votre mutuelle ou tout simplement obtenir des informations sur le fonctionnement et les propositions qui peuvent vous être faites. Vous pouvez les contacter par téléphone 05 64 10 00 48.

#### https://associationactiom.org/



a solution santé mutualis

#### Règles de civisme

Ce qui peut paraître une évidence dans une vie en collectivité à savoir de respecter des règles élémentaires de civisme ne l'est malheureusement pas pour certains.

#### Déjections canines :

malgré de nombreux rappels nous constatons de plus en plus de déjections canines sur la voie publique.

Les papiers, les canettes, les mégots de cigarettes et tout détritus ont pour destination finale les poubelles.

#### Chiens non tenus en laisse :

les règles préfectorales ainsi que l'article 99.6 du règlement sanitaire départemental du Val d'Oise sont pourtant clairs

Article 99.6 - Animaux Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.



Il est interdit d'abandonner des animaux domestiques ou non.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les containers (ordures ménagères. tris) doivent être rentrés dans la journée une fois la collecte effectuée.

Nous appelons au civisme de tous, malgré tous les efforts que la commune met en œuvre, elle ne peut pas tout faire!

Dans une commune rurale où il fait bon vivre, va-t-il falloir prendre des arrêtés municipaux comme le font les villes afin que les règles de vie en société soient respectés ....



#### **Maison France Services**



Située dans l'actuel bureau de poste entièrement refait en 2020, France Services a été la toute première installée dans le Vexin, depuis une deuxième a été installée sur notre communauté de communes à Marines.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir ces services de proximité dans notre village.

#### **RAPPEL EN QUELQUES MOTS**

L'objectif est d'aider les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien dans un seul et même lieu. Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain (objectif un par canton d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire national). Grâce à la charte d'engagement, chaque France services bénéficie d'une présence garantie de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnam, Cnaf, Cnav. MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice. Direction Générale des finances publiques.

Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France services.



















#### Ce qu'il faut savoir (suite)





#### Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en liane : le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Depuis le 1er janvier 2022, il vous est possible de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne (certificats d'urbanisme d'information ou opérationnel, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir).

#### Comment faire:

- Vous rendre sur le site web : https://gnau13.operis.fr/ vexincentre/gnau/
- Créer votre compte ou vous connecter avec vos identifiants France Connect.
- Remplir le formulaire adéquat sans oublier d'ajouter les pièces nécessaires à l'instruction du projet.
- Valider le formulaire après avoir contrôlé les informations saisies.
- Votre dossier est transmis au service instructeur et vous pouvez suivre son évolution en temps réel en vous connectant sur votre compte.

Il est toujours possible de déposer vos demandes directement en mairie.

Renseignements par téléphone, mail ou sur RDV:

Tél.: 01 30 39 46 21 accueil@pole-urbanisme-vexin.fr

https://ccvexincentre.fr/urbanismele-gnau-nouveau-servicedematerialise/



### Le paiement de proximité au café de la Poste Qu'est-ce que c'est?

La Direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Le café de la poste de Vigny est partenaire.

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.

Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300 € ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

#### L'assainissement collectif transféré au SIARP depuis le 1er janvier 2020



Depuis le 1er janvier 2020, la commune n'exerce plus la compétence assainissement collectif.

#### Les compétences reprises par le SIARP sont les suivantes :

- la collecte et le transport des eaux usées : extension, entretien et maintenance des réseaux et ouvrages associés dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale,
- la rénovation et la mise aux normes de la station d'épuration,
- la réalisation des branchements,

- le contrôle des branchements (dans le cas de vente, par exemple) et le suivi des mises aux normes. Contact: 01 30 32 36 30.
- la délivrance des autorisations de déversements des eaux usées non domestiques (entreprises).

#### Que faire en cas de problème d'assainissement?

Si vous avez un problème d'écoulement d'eaux usées chez vous ou sur la voie publique, il vous appartient en premier lieu de prévenir les services du SIARP qui disposent d'un service d'astreinte en téléphonant au **06 08 04 85 44** ou 06 77 53 64 05

73, rue de Gisors - 95 300 Pontoise Tél: 01 30 32 74 28 - www.siarp.fr

## Assistantes maternelles agréées

NOM	ADRESSE	AGRÉMENT CAPACITÉ D'ACCUEIL
BENZIANE (BENMALEK) Fatima-Zahra <b>Tél. : 06 52 37 32 14</b>	6 rue de la Comté 95450 Vigny	Agrément maternel Capacité : 4
GOUGELET Martine <b>Tél. : 09 82 40 13 85</b>	6 rue de la Comté 95450 Vigny	Agrément maternel Capacité : 3

## Syndicats intercommunaux

#### **FOCUS SMIRTOM**



#### **SMIRTOM DU VEXIN: PRÉSENTATION**

Le SMIRTOM du Vexin est le syndicat de collecte et de traitement des déchets qui intervient sur 72 communes du Val d'Oise (54 146 habitants, recensement INSEE 2021) réparties sur 3 Communautés de communes :

- CC Vexin Centre (34 communes)
- CC Vexin Val de Seine (26 communes)
- CC Sausseron Impressionnistes (12 communes).

Chaque commune est représentée dans le Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant, parmi lesquels ont été élus un président, 3 vice-présidents et 12 membres du bureau.

- Monsieur Brahim MOHA Président.
- Madame Frédérique CAMBOURIEUX Vice-présidente en charge du développement éco-responsable.
- Monsieur Alain MATÉOS Vice-président en charge de la collecte.
- Monsieur Guy PARIS Vice-président en charge des déchèteries

Dans le cadre de ses compétences déchets, le SMIRTOM du Vexin gère la collecte des déchets en porte à porte via un marché confié à la société SEPLIR.

- ordures ménagères (bac gris) collectées 1 fois par semaine ;
- emballages-papiers (bac jaune) collectés 1 fois toutes les 2 semaines ;
- verre (bac vert) collecté 1 fois toutes les 4 semaines ;
- encombrants collectés 2 fois par an.

Après la collecte, les ordures ménagères sont incinérées dans une unité permettant une valorisation énergétique (sous forme d'électricité et de chaleur). Les déchets issus de la collecte sélective (emballages-papiers et verre) sont pris en charge par un centre de tri puis recyclés.

La valorisation des déchets passe aussi par les déchèteries : le SMIRTOM du Vexin possède 3 déchèteries sur son territoire (Magny-en-Vexin, Marines et Vigny) exploitées également par la société SEPUR.

Ces 3 sites permettent aux administrés de déposer les autres flux de déchets (végétaux, bois, encombrants, cartons, ferraille, gravats, déchets dangereux/toxiques, huiles de vidange, Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques DEEE, ampoules/néons...).

Le suivi des différentes prestations est assuré par les 5 agents du syndicat : une secrétaire, 2 ambassadrices du tri, une responsable technique, une comptable et une responsable financière.

Pour optimiser les actions de communication réalisées par les ambassadeurs de tri auprès des habitants, l'équipe du SMIRTOM du Vexin va être renforcée en 2022 par un 3ème ambassadeur de tri. Cela permettra notamment d'augmenter les animations scolaires, les actions sur le terrain (porte à porte pour redonner les consignes de tri, contrôle qualité avant la collecte)...

Afin de moderniser ses équipements, de répondre aux besoins des usagers et aux évolutions réglementaires, le SMIRTOM du Vexin a construit une nouvelle déchèterie afin de réhabiliter l'ancien centre de tri de Vigny. Cet équipement est en service depuis février.

Le SMIRTOM du Vexin va ensuite se lancer vers d'autres projets, parmi lesquels :

#### · La réduction des déchets



Notamment avec la fourniture de composteurs individuels en bois qui seront proposés à la vente aux administrés du territoire (entre 24 et 31 € selon le modèle, montant prenant en compte la subvention de la Région lle-de-France et la prise en charge du syndicat pour environ un tiers du montant chacun).

• L'évolution des 2 autres déchèteries du territoire (Magny-en-Vexin et Marines) qui est déjà à l'étude.

## Des nouvelles du PNR



#### Quatre défis pour l'avenir du Parc

Comme tous les parcs naturels, le PNR Vexin doit réviser sa charte tous les 15 ans. Un calendrier serré s'est ouvert depuis 2 ans avec à la clé le renouvellement du classement qui engage l'État, la Région Ile de France et les collectivités

La nouvelle charte du PNR fixe des objectifs partagés pour le territoire à horizon 2040, autour de quatre grands axes:

- Le «vivre ensemble».

- La biodiversité et la préservation du patrimoine.
- La sobriété et la résilience, dans un contexte de transition énergétique et de neutralité carbone.
- L'attractivité du territoire.

Le projet de charte sera soumis à enquête publique dès cette année, pour une adoption fin 2023.

#### Syndicats intercommunaux (suite)

#### Vexin cENTR' aide

#### La CCVC met à disposition un site internet d'annonces gratuites d'aide et de partage dédié aux habitants de la communauté de communes

L'objectif de Vexin cENTR'aide est de vous aider à trouver des personnes, proches de chez vous, qui partagent vos passions, peuvent répondre à vos besoins ou à vos propositions de coups de main, vous faire découvrir de nouvelles activités...

Tout cela se passe par la création et la consultation d'annonces. Chaque utilisateur peut exprimer ses attentes, envoyer des messages, gérer ses contacts favoris...

#### Deux types d'univers sont mis à votre disposition:

• les loisirs ou partage de passions (sport, musique, littérature, art...), • l'échange de services ou de coups de main (garde d'enfants, soutien scolaire, covoiturage...).

Si vous voulez utiliser tout le potentiel de Vexin cENTR'aide, vous devez créer votre portrait. Tout cela est entièrement gratuit et évolue selon vos remarques et idées.

Alors soyez actif et participez en créant vos annonces!

https://ccvexincentre.fr/vexincentr-aide/

1. rue de Rouen - 95450 VIGNY Tél.: 01 30 39 23 34 www.ccvexincentre.fr

## Transport à la demande seniors

#### **REMI LONGE: 07 87 11 75 92**

#### Comment ca fonctionne?

Vous êtes Séniors de plus de 62 ans (justificatif demandé) (hors personne à mobilité réduite – Article 5 du règlement).

La CCVC met à votre disposition un véhicule avec chauffeur pour vous accompagner dans vos déplacements sur le territoire et dans un périmètre de 20 km autour de Vianv.

(Hors territoire : courses et soins médicaux sur Osny/Cergy/Pontoise/ Meulan/Magny-en-Vexin). Pas de trajet régulier.



#### Réservation la veille avant 17h30 au 07 87 11 75 92

Ne fonctionnement pas le samedi / dimanche /jours fériés et durant les congés du service

Le chauffeur vient vous chercher à votre domicile ou aux points demandés.

2€ le trajet simple.

Un ticket vous sera fourni par le chauffeur contre paiement.

#### Horaires de fonctionnement :

- Du lundi au jeudi : de 8h0 à 17h00.
- Le vendredi de : 8h00 à 16h00.

Les horaires de prises en charge doivent être respecter pour éviter tout retard dans le déroulement du

Le règlement complet est disponible sur demande auprès du chauffeur. des communes et de la CVVC.

#### Point d'Accès au Droit Vexin Centre







#### Sur rendez-vous au 1 rue de Rouen - 95450 VIGNY

(Locaux administratifs de la CCVC)

#### **PERMANENCES: CONCILIATEUR DE JUSTICE - NOTAIRE - JURISTE - AVOCAT**

C'est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permettant d'apporter à titre principal, une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage. Notaire, juriste, avocat et conciliateur de justice sont à votre écoute

#### LES PERMANENCES JURIDIQUES

• Conciliateur de justice

Tous les mardis de 10h à 12h à VIGNY Le 1er lundi du mois 14h à 17h30 à Boissy l'Aillerie

• Notaire: Le 1er mercredi du mois

• Juriste: 2ème et 4ème mercredi du mois

• Avocat : Le 3ème mercredi du mois

Pour prendre rendez-vous

- Par téléphone au **01 30 39 23 34** Tous les jours de 9h à 12h et 14h à 17h
- Par mail : pad.ccvexincentre@gmail.com

#### Syndicats intercommunaux (suite)

#### > Aménagement d'une crèche de 20 berceaux dans la ZAE du Bord'haut de Vigny

La demande de permis de construire a été déposée en janvier 2021, le dossier de consultation des entreprises a été publié en ce début d'année en 8 lots.

Selon le planning prévisionnel, la crèche devrait ouvrir au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



#### > Point sur le projet de réhabilitation et de développement de la ZAE du Bord'haut de Vigny



- Déconstruction d'un bâtiment à risque et mesures de protection ont été réalisées en 2021.

#### > Le projet en cours :

- Réhabilitation du bâtiment 7 : salles de réunions et de co-working.
- Construction de 5 nouveaux ateliers d'une surface totale de 1 000 m².



## «Apprendre, créer et partager»

Vous souhaitez accéder à une pratique artistique?

Un conservatoire de Musique, Théâtre et Danse, classé par le ministère de la Culture, vous accueille sur le territoire du Vexin!

Le Conservatoire du Vexin est un service intercommunal en milieu rural ouvert à tous, sans préreguis. Chacun peut y trouver sa place parmi des cursus et des parcours adaptés.

Notre projet pédagogique met en avant les pratiques collectives, la réalisation de projets multiples favorisant les partenariats à tous les niveaux et l'interdisciplinarité.

#### **NOS MISSIONS**

- Offrir aux élèves une formation musicale, théâtrale et chorégraphique de qualité, où s'associent l'engagement et le partage des sons, des gestes et de la parole, dans un esprit d'ouverture.
- Créer et porter des projets pédagogiques et artistiques, spectacles et concerts.
- Être à l'écoute des tendances actuelles
- **Développer** l'éducation artistique en milieu scolaire, en proposant aux communes d'organiser, dans leur(s) école(s), des interventions de professionnels tant en musique et chant qu'en théâtre.

#### **NOS VALEURS**

- Apprendre avec des artistes enseignants de qualité à l'écoute de vos projets et de vos envies ...
- Créer par une ouverture sur les différents champs esthétiques.
- Partager des expériences enrichissantes sur le plan humain et artistique.

#### **LISTE DES COMMUNES** ADHÉRENTES AU SYNDICAT

Communauté de communes adhérente : communauté de communes Vexin Centre:

Ableiges, Avernes, Berville, Boissyl'Aillerie, Bréancon, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commény, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Le Bellay-en-Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Theuville, Us, Vigny.

#### Autres communes adhérentes sur le territoire de la communauté de communes Vexin Val de Seine:

Ambleville, Arthies, Chaussy, Genainville. Magny-en-Vexin. Maudétour-en-Vexin, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais, Wy-dit-Joli-Village.

#### **ANTENNES DU CONSERVATOIRE**

#### Magny-en-Vexin

Espace Nelson Mandela rue Octave Toussaint 95420 Magny-en-Vexin

2. boulevard Gambetta 95640 Marines

#### Vigny

rue Beaudouin 95450 Vigny (derrière la Mairie)

#### CONTACT

Conservatoire du Vexin 2, boulevard Gambetta 95640 MARINES

Tél.: 01 30 39 20 65 Contact par formulaire











Concert du Nouvel An à Vigny le 30 janvier dernier

## 50ème anniversaire de La Gaudière

Cette année en juin, c'est le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des premiers habitants du lotissement de la Gaudière : M. et Mme Quinard<sup>(1)</sup>.



#### Les origines de la Gaudière

Ce qu'on appelle maintenant la Gaudière est limitée : à l'ouest par la rue du Général Leclerc et la Vieille Côte ; au nord par le petit Bord'Haut avec la station TRAPIL et le chemin rural numéro 6 dit de Vernon ; au sud par la rue Marie et à l'est par la place de la Caffine, carrière dite Herbaut où l'on extrayait la pierre.

Dans les temps les plus reculés le chemin de Vernon ou de Poissy était très emprunté, comme l'atteste la localisation à 300 mètres de la carrière au lieu-dit l'Epine Vinot d'une villa gallo-romaine sur 2 hectares, datant du 1er siècle avant JC.

L'origine probable du nom Gaudière provient du nom de famille Godier qui était une famille très importante à la fin du 16ème siècle. C'est un nom d'origine germanique.

Pour suivre la trace de ce nom, il faut remonter à 1640 et se plonger dans le livre terrier (registre cadastral) de la Duchesse de Ventadour, où se trouve la plus ancienne mention écrite que nous nous connaissons.

A cette époque pas de lieu se nommant la Gaudière, mais sur le secteur qui nous intéresse trois lieux-dits : tout d'abord tout en haut, la « Justice » où était installé le gibet de Vigny, sur une petite butte que l'on peut situer au début de rue Vitali sur la gauche.





Il faut s'imaginer le lieu : il n'y avait pratiquement pas d'arbres (sauf quelques merisiers), mais le terrain était essentiellement planté d'avoine et surtout de nombreuses parcelles de vignes jusqu'au chemin de Vernon.

Le deuxième lieu « Les Baunes » ou « Beaunes » se trouvait à l'est de la justice, près de la carrière. Puis le lieu-dit « Le Bocquet », celui qui nous intéresse, se situait plus près du village, remontait jusqu'à La Justice et était limité au sud par la rue Marie. C'est en dessous de cette rue, à l'emplacement du cimetière et du chemin des ruellettes<sup>[2]</sup>, que se situait : « un jardin clos de murs et de haies vives planté en arbres fruitiers au lieu-dit la rue Marie nommé le jardin



de la Goddière ». Et proche des Crons, près de l'emplacement du futur cimetière, une parcelle nommée « La Goddière » principalement plantée de vignes. Dans le village se trouvait également des parcelles importantes au nom de Godier comme : le clos Godier, tenant à la ruelle Tortue et la ruelle de la Pissotte<sup>[3]</sup> devenue rue Vaillant, essentiellement plantées en vignes. Cent ans plus tard existaient toujours le clos Godier et aussi la pièce de la Goddière, près de la rue Marie.

Puis passée la révolution, figure en 1829 sur le cadastre Napoléonien le plan sur la gauche en montant le chemin des Ruellettes le lieu-dit La Gaudière. Notons qu'en cette période agitée beaucoup de lieux-dits ont subi des déformations dans leur orthographe. Plus curieux sur un remarquable plan terrier en couleur de 1843, le nom la Gaudière n'apparait pas mais figure à la place : la Gau Guay? Cependant dans les écrits subsiste toujours le nom la Goddière. Car en 1844, son altesse sérénissime Monseigneur le prince Rohan Rochefort fit don à la commune pour la création du cimetière d'un terrain d'une superficie de 2043 m² au lieu-dit

#### 50ème anniversaire de La Gaudière (suite)

la Goddière. En 1877, Madame Alexandrine Legrand donna à la commune un terrain pour agrandir le cimetière au lieu-dit la Goddière ou les Crons.

Pour clore ce chapitre, sur le porche des bâtiments de la Gaudière donnant sur la rue du Général Leclerc figurait encore après la libération l'inscription « fondation Blanche Lucy ». Nul ne sait qui a décidé d'inscrire le nom Gaudière

#### Le Pavillon Louis XIV

préférence en sa maison de Vigny<sup>[5]</sup>. En 1786, le docteur Joseph Blum occupait les lieux, puis il vendit le domaine à Dominique Noirdemange. qui le vendit en 1796 à M. Coutereau-Beaulieu Plus tard en 1857 M et Mme Porlier achetèrent le domaine

Sec (paroisse de Saint-Germain

l'Auxerrois). Celui-ci vivait de

Cette famille était très liée avec le comte Vitali. En 1882, Mme veuve Porlier le revendit à Jules Jean Roquet, négociant qui le vendit en 1892 à M. Isidore Mendel pour la somme de 60 000 francs. M. Mendel était lié à la

En 1911, M. Mendel, alors rentier, fait un legs à sa femme. Trois ans plus tard en 1914, il décéde à son domicile boulevard de la Reine à Versailles. Blanche Duvelleroy-Mendel habitait le plus souvent à Versailles.

Sa fille Renée épousa un courtier en bourse M. Pereyra, et à partir des années vingt, ils habitèrent le pavillon Louis XIV à Vigny, où ils donnaient de nombreuses fêtes, comme celle du 13 octobre 1928. Au cours de cette fête, il y eut un spectacle animé par une troupe venant de Paris, et parmi les comédiens se trouvait Madeleine Renaud (à droite sur la photo, c'était les années folles).



Le fils de Blanche habitait également Vigny, et avait de gros problèmes d'argent. En 1940, le domaine fut brièvement occupé par les allemands, et ceux-ci demandèrent au concierge s'il n'y avait pas de juifs dans le pavillon. Devant la réponse négative du concierge (M. Bource) les allemands en profitèrent pour couper de nombreux arbres du domaine, dont des magnifiques pins qui servirent pour la base de V1 à Nucourt.

En 1942, Blanche Duvelleroy-Mendel vendait le domaine (plus de 12 hectares) pour la somme de 650 000 francs, pour acquitter les dettes causées par son fils Pierre.

L'acheteur, M. Guillé, un industriel demeurant à Theuville, revendit le domaine en 1949 à M. et Mme Peineau<sup>[5]</sup>.



Cette grande bâtisse ressemble côté jardin à une gentilhommière. Appelée aussi pavillon Louis XIV, elle a été construite à la fin du 17<sup>ème</sup> sur les restes d'un bâtiment plus ancien, car dans le parc un souterrain mène à une cave voutée datant du 14ème siècle<sup>[4]</sup>. Le pavillon Louis XIV ne figure pas sur le terrier de la duchesse de Ventadour de 1640.

Cette bâtisse aurait été une maison de rendez-vous au début du 18<sup>ème</sup> siècle. Le grand salon est entouré d'une superbe boiserie dont une partie date de Louis XIV. Ce grand salon a servi au fil du temps de chapelle et de salle de billard. Dans une pièce voisine existe une très belle cheminée régence mais l'on aperçoit les traces d'une cheminée bien plus grande prouvant l'ancienneté du bâtiment.

#### Les principaux propriétaires :

La trace la plus ancienne provient du terrier de 1740. A cette époque le propriétaire était Maître Eustache Leger, procureur au Chatelet demeurant à Paris, rue de l'Arbre

banque Rothschild. M. Mendel fut ministre président honoraire de la République Dominicaine, qui le nomma comme commissaire général à l'exposition universelle de 1900. En 1898, M. Mendel perdit sa femme Blanche Alphonsine Seigle-Hamot, puis il se remaria avec Blanche Julie Duvelleroy. Cette dernière était veuve en premières noces de M. Léon Legoupil, avec qui elle avait eu deux enfants : une fille Renée et un garcon Pierre (né en 1896), dont elle sera tutrice plus tard. En 1904, fut créée la fondation Blanche Lucy, installée dans la partie basse du domaine à la suite d'un vœu philanthropique de sa première femme (elle avait perdu une fille).



#### 50ème anniversaire de La Gaudière (suite)

La propriété sera délaissée, à tel point qu'à la suite de l'hiver 1954, l'abbé Pierre lançait un appel pour trouver des locaux inoccupés, il s'intéressa alors à la Gaudière (6) pendant l'hiver 1955-1956. M. Yves de Kervéguen le maire, rencontra alors l'abbé Pierre et lui dira qu'il était préférable qu'ils soient occupés par des gens nécessiteux du pays. Sur neuf logements, M. le maire réussit à en faire occuper quatre par des habitants de Vigny. Le reste sera habité par des « cas sociaux » qui ne resteront pas longtemps, car ils trouvaient qu'ils étaient loin de tout.

A la fin de l'année 1968, Mme Peineau fit don à la commune de la partie basse du domaine, soit 1 686 m² pour la somme de 300 000 francs. Ensuite elle vendit le reste de la propriété de la Gaudière, sauf le pavillon Louis XIV, soit 126 885 m² à un promoteur. Le pavillon Louis XIV, son parc et ses arbres magnifiques, soit 12 196 m² furent vendus séparément à M. et Mme Lesecq en 1972.

#### La fondation Blanche Lucy et l'école libre



L'ouverture de la fondation Blanche Lucy date de 1904. M. Mendel indiqua dans son testament que la fondation continuerait à fonctionner dans les conditions suivantes : elle resterait gratuite, laïque, elle recevrait tous les cultes, sans distinction, elle ne recevrait que des petites filles d'au moins 5 ans, choisies de préférence dans des milieux miséreux mais propres, des orphelines, des enfants de filles-mères ou des veuves chargées de nombreuses familles, ou de parents indignes. Pour son fonctionnement, il ne sera distrait de sa succession qu'une somme de 500 000 francs placée à 3% l'an. Il était également entendu que tous les tableaux placés actuellement dans le

salon d'honneur y conserveraient leur place. La fondation fonctionna probablement jusqu'à la dernière querre avec 30 pensionnaires.

L'ouverture de l'école libre date de 1942. Sous l'égide des Franciscaines, elle était située dans la maison Ducrocq, sur la place. Il y avait 118 pensionnaires et 24 Franciscaines. Mais il fallut trouver un autre lieu pour les pensionnaires car on manquait de place. A l'instigation du père Cazes (curé de Vigny), et malgré les réticences du propriétaire du domaine de la Gaudière, l'école libre s'installa à la Pâgues 1944 dans le bas du domaine. En octobre 1944, l'école fut placée sous la direction des humbles serviteurs du christ roi. A cette époque, le père Cazes élevait sur le domaine des porcs. des poules et des lapins, et cultivait aussi des légumes pour nourrir ces pensionnaires. La chapelle de l'école libre se trouvait dans le pavillon Louis XIV, dans le grand salon. Les bâtiments du bas de la Gaudière comprenaient : d'abord une habitation principale au coin des deux rues où était la perception (transformée aujourd'hui en logements); ensuite où se trouvaient les logements plus anciens, le pensionnat avec au rezde-chaussée une grande cuisine. réfectoire, vestibule, cave et petit parloir. Avec à l'étage un grand dortoir de 25 lits et l'alcôve de la surveillante et des lavabos. Dans le deuxième corps de bâtiment placé à l'équerre par rapport à l'autre, fut construit par M. Mendel : au rez-de-chaussée : toilettes, débarras et grande salle d'étude ; à l'étage : water, lavabos et un dortoir de 16 lits. Ce bâtiment d'un style début du 20ème siècle fut détruit probablement au

également la maison du jardinier (dite maison du vigneron). Maison de 4 pièces, cellier utilisé comme garage pour plusieurs voitures, et à part d'autres garages et grande citerne alimentée par des sources Il y avait aussi un grand lavoir, une serre et communs joignant le potager.

A l'extrémité de ce bâtiment se trouvait

début des années soixante.

L'école libre perdura jusqu'à la fin des années cinquante, elle fut ensuite transférée dans le parc du château, face à l'ancienne gendarmerie, dans un bâtiment<sup>[7]</sup> aujourd'hui détruit.





#### Le lotissement de la Gaudière

C'est en 1956 que l'on envisagea le lotissement du domaine de la Gaudière. La société civile foncière immobilière du domaine de la Gaudière présenta alors un projet.

Ce projet prévoyait 8 bâtiments de 4 étages (hauteur maximum 15 mètres sur 14,8 hectares) dont : 5 bâtiments de 50 logements, un bâtiment de 70 logements et 2 bâtiments de 90 logements soit en tout 500 logements.

Le promoteur prévoyait un parc aménagé avec bassins, pelouses, plantations basses, parkings pour voitures, coin de jeux pour enfants et en outre la construction d'un centre commercial et social important. Heureusement ce monstrueux projet fut refusé par le maire M. Yves de Kervéguen, car il aurait défiguré le village. En 1964, un autre projet proposa la construction de 60 maisons puis en 1966 un autre de 84 maisons.

Finalement en 1971, la propriété de la Gaudière fut vendue à un promoteur, la société Cayrol et l'agence Moderne de Pontoise qui s'occupa de la commercialisation. Les plans étaient dressés le 18 mars 1971 par l'architecte F. Bader, qui divisa le terrain en 101 lots d'une surface de 108 591 m². Il réutilisa un ancien chemin, les actuelles « allées de la Gaudière » comme artère centrale afin d'en faire une voie piétonne sur une

#### 50ème anniversaire de La Gaudière (suite)

longueur de 670 mètres soit 6 365 m². Il utilisa 12 420 m² pour la voirie et les parkings dont il confia la construction à l'entreprise de M. Chevalier (le style des constructions des maisons était libre). Ce qui donnera un lotissement très aéré tel qu'on n'en reverra pas de sitôt dans le Val d'Oise.

Entre 1972 et 1974, c'est une population de 241 personnes qui se greffa sur l'ancien village, ce qui était considérable et cela provoqua un choc<sup>[9]</sup> vis-à-vis de la population. Cet apport de population jeune aurait peut être bouleversé les relations entre les anciens et les nouveaux, mais grâce au Foyer Rural une dynamique s'installa. En effet, à cette époque, le Foyer Rural de Vigny était géré par la municipalité, et son Maire, M. Yves de Kervéguen en était le président. Habilement il en profitait pour laisser la gestion du foyer rural à des forces neuves lui donnant son indépendance vis-à-vis de la mairie. La Gaudière fournira alors plusieurs présidents ou présidentes au Foyer Rural de Vigny.

Deux événements se produisirent dans la vie de Gaudière : le premier, le 2 juin 1974, fut l'organisation par M. Jean Leulliot d'une course cycliste professionnelle, le trophée des grimpeurs, avec l'appui financier des pains Turner et sous la présidence de M. Jacques Anquetil. Ce critérium retransmis en direct sur l'ORTF a vu sur un circuit très difficile la victoire de Jean Pierre Danguillaume<sup>10</sup>.



Le deuxième événement eut lieu, en 1978, lorsque deux habitants de la Gaudière: M. Xavier Gloux<sup>[11]</sup> et M. Lecointre proposèrent de mettre la Gaudière sous la protection de Sainte- Anne, patronne des bretons. En bretons « bon teint » ils achetèrent une statue de Sainte-Anne en pierre

dans la bonne ville de Quimper et la placèrent au bout de la propriété de M. Lecointre, à l'angle de l'avenue Pierre Peineau et de la rue Marie. Il ne manquait plus que la bénédiction de Sainte-Anne par le curé de Vigny le père Cazes.



La messe en plein air fut organisée au mois de juillet 1978. Mais cela provoqua le mécontentement de Saint Médard, probablement jaloux de l'intérêt porté par les habitants de la Gaudière à quelqu'un d'autre que lui, ou vexé de devoir partager sa mission avec une femme

Toute sainte qu'elle fut, elle dut essuyer un violent orage ainsi que les pèlerins. Ce fut la panique : la colonie de bretons, avec à sa tête Yves de Kervéguen et sa sœur Anne se réfugièrent dans le pays, à l'église, pour la seconde partie de l'office, sous le regard narquois de Saint Médard.

Le 29 juillet de l'année suivante, une seconde messe en plein air eut lieu à la Gaudière, et cela sous un soleil radieux.



La ténacité de Sainte-Anne et des bretons avait eu raison de la rogne de Saint Médard. Ce fut la dernière messe dite à la Gaudière.

Plus tard, au début du 21<sup>ème</sup> siècle en 2007, après le bourg et le Bord d'Haut, une habitante<sup>(12)</sup> de la Gaudière devenait maire de la commune. C'était la première fois depuis la révolution qu'une femme accédait au poste de premier magistrat de la commune.

Jean Ferlier

- <sup>(1)</sup> M. Henri Quinard (1908-2003) né à Livry Gargan. Dans son jeune temps il fit l'école Boulle et les arts décoratifs. Débuta comme dessinateur, par la suite il devint secrétaire puis greffier en chef en 1938 à Pontoise. En juin 1940, il fut fait prisonnier et en captivité au camp de Mailly puis en Allemagne il s'évada grâce à un subterfuge. Il participera dans l'Aube à un réseau de résistance, le groupe Azur Nord de Londres. Après-guerre il devint premier adjoint à Saint-Ouen-l'Aumône. Puis il travailla aux signaux Westinghouse. Un ami M. Marcel Paviot (journaliste à l'écho d'Alger) à son retour d'Algérie organisera un entretien entre M. Quinard et M. Lachevre, sénateur et directeur du journal l'Avenir ce qui permit par la suite de créer le GRIVO (Groupement des Industriels du Val d'Oise), dont M. Quinard devint par la suite secrétaire général. En 1971, il vendit sa maison de 9 pièces à Pontoise à M. Lachenaud pour pouvoir acheter à la Gaudière.
- <sup>[2]</sup> Il mène à la rue des Saules. La ruelle de la Pissotte autrement dit ruelle Godier
- [3] Au début du vingtième siècle, une allée bordée de pommiers avec sortie rue Marie permettait d'accéder au bois. Le domaine possédait trois portails : l'un près de la carrière appelé porte de Poissy donnant sur la rue Marie, un autre donnant sur le chemin de Vernon vers le petit Bord'haut, et le dernier se trouvant sur la Vieille Côte. Deux petits pavillons dans le bois et un kiosque au bord du chemin de Vernon agrémentaient le parc.
- [4] Il possédait aussi une grande maison avec granges, étables, écuries, le tout couvert de chaume, une masure, cour jardin et enclos le tout fermé de murs, sise Grande Rue près de la ruelle de la Pissotte et près du jardin des sœurs de la charité et les dames carmélites de Pontoise. Mais aussi une maison, écurie, cave dessous, porte cochère et autres bâtiments menaçant ruine, grande cour et jardin au Bord'Haut de Vigny à laquelle pendait pour enseigne l'Epée Royale, il possédait en outre 26 pièces de terre.
- (5) M. et Mme Peineau habitaient à Bondy (75), M. Peineau possédait une fonderie, la société Durand-Peineau : microma, spécialité d'alliages spéciaux inoxydables.
- (6) Grace à un professeur de l'école Saint Martin de Pontoise qui en parla à l'abbé Pierre qui alertera le préfet de Seine et Oise. Le mois de février 1956 fut le plus froid du vingtième siècle -14 degrés à Paris.
- Devant ce bâtiment il y avait une croix qui a malheureusement disparu. C'est Mademoiselle Sauvage qui s'occupait de l'école.
- <sup>(8)</sup> Sans la carrière, le plus petit terrain 649 mètres carrés le plus grand 1805 mètres carrés.
- (9) Voici ce que me disait le père Cazes en 1992 :
  « Auparavant je connaissais tous les habitants de Vigny, maintenant je ne les connais plus, il faut dire que ce sont des nouveaux, ils ne sont jamais là dans la journée, donc impossible de les voir. Les anciennes personnes sont décédées, le village est donc repeuplé avec de nouvelles personnes, de nouvelles familles qui elles aussi ont adopté la même vie que la haut, c'est-à-dire la cité dortoir, notre pays n'est plus ».
- [10] 30 fois la Vieille Côte à gravir, 100 km en 3h14 moyenne 30,861. Suite du classement : Zurano 2ème, Pingeon 3ème et Poulidor 9ème. La maison de M. Lokocki servit de vestiaire à Raymond Poulidor.
- Huissier de justice, il s'occupa du lotissement de la Gaudière, auteur de deux livres sur Cergy Pontoise.
- Madame Annick de Traversay, elle succèdait au regretté Yves de Kervéguen.

## Visite du Père Noël

Le samedi 18 décembre, le père Noël, accompagné de ces 2 « rennes blancs », a rendu visite aux enfants de Vigny, et a distribué des cadeaux aux plus jeunes.





Ce périple dans les rues de notre village, par un après-midi ensoleillé a ravi petits et grands.

Merci à tous les lutins qui ont aidé le Père Noël à choisir, emballer et distribuer les jouets.





Et Merci à Marie Bujeau et Audrey Jorelle pour leurs « rennes » si attachants





### Le concours des décorations de Noël

En cette fin d'année un peu morose, les habitants de Vigny ont une nouvelle fois mis un point d'honneur à illuminer notre beau village.

Après une visite générale, et un choix difficile, le jury du concours a, cette année, récompensé les très belles illuminations de la famille Burba (route du Bord'Haut) dans la catégorie « Maison et jardin », et la famille Renon (rue Yves de Kervéguen) dans la catégorie « Façade et fenêtres ». Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux vainqueurs ainsi qu'a tous les participants.

## Distribution des colis de Noël

Comme chaque année, le CCAS organise la distribution des colis de Noël pour nos ainés.

Cette année 105 colis ont été distribués. Le fournisseur du sud-ouest Valette a composé un assortiment de produits régionaux dans une valisette aux couleurs de Noël. Une pâtisserie confectionnée par la boulangerie de Vigny a également été offerte par la mairie avec chacun des colis, le tout arrosé de fines bulles joliment empaquetées par notre supérette : « le Cabas Vignois ».





## A l'école...

Pour la rentrée 2021/2022, 186 enfants sont inscrits.



PS: 22 – Sophie Arditti

MS-GS : 24 - Catherine Dartois

GS-CP: 20 - Fabienne Barbier

CP: 23 – Mathilde Dylikowski

CE1: 22 - Céline Rocher

CE2: 28 - Fabien Lemay

CM1 : 23 – Olivier Bonnier

CM2: 24 - Lydie Bour

Les trois institutrices de l'école maternelle sont aidées par Béatrice Fouques, Céline Carette et Virginie Mottin, arrivée le 1er décembre 2021 au sein de l'équipe (ATSEM). Elles sont aidées quotidiennement par Marie Toupin et Alena Slézak, pour les services périscolaires (cantine et garderies). L'équipe est au complet, dynamique, elles travaillent dans la bonne humeur pour la plus grande joie des enfants!

- Le temps scolaire se répartit désormais sur 4 jours.
- L'accueil des enfants des communes de Guiry-en-Vexin et Théméricourt se fait au sein de notre village, Vigny.
- Le transport scolaire peut être assuré le matin et le soir par un petit car intercommunal, Christelle Ravoisier, accueille et surveille les enfants durant les trajets.
- Les services périscolaires, avec la cantine qui est assurée 4 jours par semaine et la garderie périscolaire pouvant accueillir l'ensemble des enfants, dans les locaux de l'école primaire de 7h30 à 8h50 et de 16h30

- à 19h00 (à partir de 18h00 pour l'élémentaire).
- Une étude surveillée est mise en place pour les enfants scolarisés en élémentaire sur les 4 jours, par deux instituteurs de 16h30 à 18h00.

Les projets financés par la commune de Vigny ont été reconduits ; des interventions avec des spécialistes sont mises en place pour toutes les classes de l'école primaire (de la PS au CM2), et cela concerne l'anglais, la musique et les activités sportives. Bien sur les durées des séances sont adaptées en fonction des niveaux de classe. Cette année, le projet sport est mis en place ainsi les enfants vont découvrir les joies des multi-activités sportives.

Un repas de Noël a pu être organisé le jeudi 16 décembre au midi avec les enfants. Le père Noël n'ayant pu être présent au vu du contexte sanitaire, les lutins ont apporté néanmoins, des bonbons au chocolat aux enfants. Un bon moment partagé malgré cette période difficile!





### Nouvelle ATSEM

Virginie MOTTIN, est la nouvelle ATSEM qui a rejoint l'école primaire de Vigny au 1er décembre 2021.

ATSEM depuis 9 ans (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) sur la commune d'Herblay, elle rejoint notre beau village de Vigny pour prêter main forte à Béatrice FOUQUES et Céline CARETTE, en assurant les garderies du matin et du soir, la cantine et quelques heures en classe aux cotés de l'enseignante, Mme Fabienne BARBIER (classe GS-CP).

Habitante de Longuesse depuis quelques années, c'est une femme patiente et à l'écoute des enfants. Elle aime se balader dans notre campagne pour s'y ressourcer.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre école!

Un merci aussi à Alena SLEZAK et Marie TOUPIN, deux agents vacataires qui ont rejoint l'équipe avec joie et dynamisme.







## Le repas des aînés

Le repas des aînés de Vigny s'est tenu le 18 novembre dernier dans une ambiance joyeuse et jazzy grâce au conservatoire du Vexin.



80 de nos aînés âgés de 65 ans et plus avaient répondu présents et ont été heureux de se retrouver pour cet événement qui n'avait pas pu se tenir l'an dernier à cause de la situation sanitaire.

Pour l'occasion, nos convives ont dégusté du foie gras maison, un bar de ligne avec ses petits légumes, et après le fromage une tarte aux pommes, le tout confectionné et servi avec soin par le personnel de la commune.

Notre doyenne, Madame Rolande Martin (qui a fêté ses 98 ans en mai dernier) avait fait le déplacement.

Madame Martin tenait avec son mari la boucherie de Vigny (devenue le restaurant « Le Rohan »).















Comme chaque année, le TELETHON a été un moment phare dans la vie de la commune de Vigny.

Plus de 50 fidèles ont commandé un traditionnel sapin qualité fleuriste.



Les élèves du collège, après une conférence animée par une bénévole de l'AFM Téléthon et un jeune malade, ont organisé une vente d'objets « Téléthon » très appréciée de leurs ieunes camarades.

Puis le samedi 4 décembre, une « fête du Téléthon » a été organisée au Bord'Haut de Vigny par la commission animation de la commune, et le collège : de nombreux petits jeux ont ravi petits et grands tout l'après-midi (karting, tir à l'arc, tir à la carabine, chamboule-tout...), les associations QUADRICYCLE (voiturettes électriques adaptées aux personnes à mobilité réduite), et AVELEC (vélos électriques) nous ont également accompagnés dans cette belle aventure.

Merci aux généreux participants.
Et merci à tous les bénévoles pour leur implication dans cette belle cause, et en particulier à Mesdames Briand et Chaabi du collège de Vigny sans qui ces animations n'auraient pu avoir lieu



## Une cérémonie du 11 novembre de retour avec du public

Le 11 novembre 2021, à Vigny a eu lieu la cérémonie de commémoration du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918.

Après plus de 18 mois de cérémonie commémorative en format restreint, compte tenu de l'épidémie, cette cérémonie a permis un retour du public.

Après le départ le matin de différents groupes d'enfants, accompagnés d'adultes pour la vente des Bleuets de France, un office religieux a eu lieu en l'église de Vigny à 11h.

Cette célébration a été suivie d'un rassemblement au monument aux morts du cimetière communal.

Après la lecture des noms des soldats issus de la commune de Vigny morts pour la France lors du premier conflit mondial et des militaires décédés au cours de l'année en opération extérieure, les élèves des écoles de la commune ont chanté La Marseillaise



et récité le poème d'Arthur Rimbaud, « Le Dormeur du Val ».

La cérémonie s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié.







## Changement à la supérette



En préambule, il est important de préciser que c'est la commune qui est propriétaire des murs de la supérette et c'est avec grand regret que les propriétaires du fonds de commerce du Cabas Vignois nous ont appris leur souhait d'arrêter leur activité et de vendre le fonds.

Après avoir été « démarchées » à plusieurs reprises, Samira et Rakia IHMAD ont pris contact avec Monsieur le maire afin de l'informer qu'elles avaient trouvé des repreneurs dont

l'objectif était de poursuivre la même activité à savoir un commerce de proximité. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les repreneurs qui s'appellent M. et Mme Jude PETHURUPPILLAI et possèdent déjà une supérette à Meulan Paradis : Sitis.

Il leur a été rappelé le rôle essentiel dans notre village de maintenir un commerce de proximité, de créer du lien, le sens du service et de confiance à entretenir avec leurs clients et plus particulièrement avec nos aînés.

Samira et Rakia ont arrêté leur activité le 7 février, et le temps des travaux, il est prévu une réouverture début mars.

Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Jude PETHURUPPILLAI.

S'agissant de Samira et Rakia, elles avaient le souhait après plus de 10 ans d'activité de changer de vie compte tenu des contraintes très importantes dans la gestion d'une supérette qui laissent peu de place à une vie personnelle et aussi à construire une vie de famille, ce qui est parfaitement compréhensible.

C'est une page qui se tourne, car elles ont fait beaucoup pour notre village, leur sens de l'accueil, du service, leur gentillesse et c'est un bel exemple d'intégration parfaitement réussie. Elles avaient aussi un rôle essentiel d'écoute et d'alerte pour le CCAS dont Rakia était membre.

Un grand merci et nous leur souhaitons pour la suite une vie heureuse et épanouie.



## Découverte des trésors de l'Église de Vigny

Le week-end du 27 et 28 novembre 2021, des animations proposées par L'ASSAUREV autour de la découverte des trésors architecturaux et culturels de l'Église de Vigny ont permis aux habitants du secteur d'observer les détails de la restauration du clocher, effectuée en 2021, en montant jusqu'en son sommet, au-dessus des 3 cloches, découvrant une magnifique vue 360° sur le village.

Les vêtements liturgiques du 19<sup>ème</sup> furent exceptionnellement exposés et des explications sur toute l'ornementation de l'église et des vitraux, proposées aux visiteurs.



On peut, dorénavant, admirer une toile restaurée l'année dernier: LE TRANSPORT DU CHRIST AU TOMBEAU, copie de la fin du 19ème, réalisée par Anatole TERNISIEN, né à Vigny d'une œuvre de TITIEN réalisée vers 1520, dont l'original est au Louvre.



La présentation par Catherine Libert, des qualités exceptionnelles de l'orgue, fut suivie d'un petit concert d'œuvres très variées, mettant en valeurs toutes les sonorités de l'instrument. Une présentation audiovisuelle était proposée pour présenter les travaux réalisés, ainsi que tous ceux qui attendent de pouvoir être financés pour être entrepris.



Enfin, pour clôturer ce week-end, un concert de musique sud-américaine par le trio YSANDO a rassemblé une centaine de personnes très enthousiastes.

Le style de l'église de Vigny dénote dans le paysage du Vexin, mais est en harmonie avec le château du 15<sup>ème</sup>, remanié, en autre, fin du 19<sup>ème</sup> par le chatelain de l'époque... le comte Vitali.



Les travaux à prévoir, afin de remettre cette église Saint-Médard dans l'état d'origine voulu par le comte Vitali, consistent à remettre les huit pinacles sur le balcon du clocher, à reprendre la toiture avec la mise en place de voliges puis d'ardoises épaisses cloutées, à remettre le faîtage et l'ange en plomb sur la nef et le choeur similairement aux toitures du château, à reprendre la maçonnerie en générale dont les chiens assis et les gargouilles sur la nef et sur la partie basse du



clocher, à descendre tour à tour les vitraux afin de les remettre à plat suite aux déformations dues aux dilatations, à en démonter certains, à les nettoyer tous pour retrouver les couleurs d'origine, et enfin installer en lieu et place des vitres plus ou moins brisées qui enchâssent chaque vitrail, une vitre plus épaisse cette fois ci en extérieur uniquement de façon à éviter les chocs thermiques. Nous aurons besoin du soutien de donateurs, qui, au travers de la mission du patrimoine (ce qui donne droit à des déductions fiscales) pourront contribuer aux travaux.

Nous allons aussi rechercher des mécènes.

Nous avons rencontré des corps de métiers formidables, lors de cette première tranche de travaux, et l'idéal serait de profiter de leur connaissance de la situation pour continuer cette belle aventure.

Outre le clocher, le premier des 8 pinacles qui habillaient le clocher, est présenté dans l'église, les 7 suivants attendent pour être réalisés d'être finançables.



#### Découverte des trésors de l'Église de Vigny (suite)

l'ASSAUREV, Association de Sauvegarde et de Restauration de l'Église de Vigny, s'est constituée à la demande de monsieur de Kervéguen, maire de Vigny, fin 2018 pour porter et soutenir les projets de mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de cette église Saint-Médard.

Madame de Traversay en fut, avec Marie-France Paviot et Alain Caillot les fondateurs.

L'équipe s'est étoffée en juin 2021, avec la volonté de faire découvrir au plus grand nombre, l'intérêt de ce bel édifice néogothique reconstruit par le Comte Vitali à la fin du 19<sup>ème</sup>, ainsi que ses trésors cachés, trop peu connus, témoins d'une époque qui redevient tendance avec la mise en exerque de l'influence Violet-Le-Duc sur Notre Dame de Paris.

Notre association souhaite recruter de nouveaux adhérents et organiser des moments culturels dans ce bâtiment, qui est, par-dessus tout, un important

lieu de vie et de culte catholique du secteur de Marines.

L'objectif de ce week-end découverte était de proposer de regarder autrement cette église qui fait partie de notre paysage quotidien, en s'attardant sur des détails qui ne sont jamais remarqués, afin que tous les Vignois s'approprient ce lieu historique, qui fait un magnifique ensemble avec le château. Toute l'équipe ASSAUREV, ainsi que les employés municipaux, s'étaient donnés du mal pour accueillir les visiteurs mais aussi pour nettoyer, et pour mettre en valeur ce beau patrimoine.

D'autres animations s'organisent pour 2022, pour mettre en valeur d'autres aspects remarquables de l'église, soutenir la suite des restaurations, et participer à la notoriété de notre village.

**Christian Danel** Président de l'ASSAUREV



De gauche à droite : Claude DUMONT - Jean JOLIVARD -René LOKOCKI - Didier BOURCE -Bernard DEVILLERS. Remercions également Robert SENEBIER qui n'a pas pu se joindre pour la photo.

### REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE LITURGIQUE

Parce que notre église regorge de trésors, et parce que chacun trouvera porte ouverte pour une visite impromptue ou pour son recueillement, remercions chaleureusement l'équipe liturgique qui se relaie toute l'année pour ouvrir et fermer l'église matin et soir. L'équipe souhaiterait agrandir le cercle des bénévoles!

## Evénements à venir

#### Le s ateliers mémoire du PRIF, animés par l'association Delta 7



#### Ils auront lieu du 11 avril au 27 juin

à Vigny, le lundi matin de 10h à 12h. Une conférence de présentation se tiendra le jeudi 31 mars à 14h dans la salle aux rideaux.

#### Balade dans la ville d'Amiens

La mairie projette de subventionner une sortie à Amiens organiser par le CCAS et en partenariat avec l'office du tourisme d'Amiens.

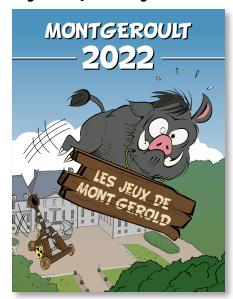


Tous les habitants âgés de plus de 65 ans pourront profiter d'une visite des hortillonnages et de la cathédrale suivant une participation personnelle par personne.

#### Demi iournée éco-citoyenne : le 12 mars



#### A vos agendas : samedi 2 juillet après Longuesse et Vigny, nouvelle fête intercommunale organisée par Montgeroult!



Bien entendu la commune de Vigny compte bien y participer et relever les défis! Si vous êtes intéressé en tant que bénévole à nous aider à participer à cette belle aventure et défendre les couleurs de Vigny, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Tél: 01 30 39 21 20 - mairie@vigny.fr



### **Association Sportive du Vexin**

Siège social : Mairie de Marines place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

#### SAISON 2021/2022

L'AS Vexin est née de la volonté des dirigeants des clubs de football de nos villages qui en fusionnant permettent la pratique du football dans toutes les catégories d'âge

L'AS Vexin accueille les enfants garçons et filles de 5 à 11 ans sur les stades de Marines, Nucourt, US et Vigny. Les garçons de 12 à 19 ans s'entrainent sur le stade de US.

Cette saison, notre club a continué à développer son offre de football à toutes les tranches d'age :

Vétérans +45 Vétérans

Seniors

Garçons -18 ans

Garçons -16 ans

Garçons -14 ans

Et les équipes de football à effectif réduit de 5 ans à 13 ans.

Malheureusement pour la deuxième saison consécutive nous n'avons pas

pu reconduire nos équipes féminines, si des mamans et des jeunes filles souhaitent découvrir la pratique du football qu'elles n'hésitent pas à se faire connaitre du club.

Toutes ces équipes participent aux différents championnats organisés par la Fédération Française de Football tout au long de la saison. Pour encadrer ces jeunes chaque année le club envoie ses éducateurs en formation dispensée par la FFF.

Cette saison en raison de la pandémie que notre pays subit la saison 2020/2021 n'est pas allée à son terme et nous avons dû suspendre nos activités pour les enfants de 5 à 11 ans en cette fin d'année. Devant l'incertitude de l'évolution de la pandémie nous vous tiendrons informés sur le site de L'AS VEXIN.

Cette crise nous a une nouvelle fois démontré le soutien de nos communes qui nous permettent d'envisager le futur de notre club avec confiance.



Un grand merci au café de la poste qui a financé l'équipement de nos équipes 10/11 ans.

Pour nous permettre de nous développer nous organisons plusieurs manifestations qui nous permettent de financer nos formations les lotos à Vigny et à Marines et stage pour les jeunes enfants pendant les vacances scolaires cette année des stages sont prévus pour les vacances d'avril et de juillet.

Contact: 06 19 85 36 74 ou 06 08 89 97 65 f @asvexin95

Jean-Michel LE NOURS, Président















## Le Tennis Club de Vigny vous attend sur ses 2 terrains refaits récemment.

Vous pourrez pratiquer dans un cadre verdoyant un tennis détente.

Pour les plus accros, des compétitions départementales sont organisées au printemps et en automne.

Tout au long de l'année, le TC VIGNY vous accueille au cours de ses nombreuses manifestations, au cours d'après-midi entre adhérents ou lors de son traditionnel et renommé Tournoi Merguez de juin, sans oublier son Tennis Galette de janvier et sa soirée annuelle d'avril.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.

Pour tout renseignement : tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58

Vous pouvez aussi nous retrouver sur www.facebook.com/tc.vigny



## Ecole de Sabre Kusanagi

2021 Kusanagi anime le village tout l'été avec son Dojo d'été



Après une nouvelle année de privations, l'Ecole de Sabre a fêté avec tous ses adhérents la liberté retrouvée dès l'été en mettant les bouchées doubles :

- Doublement des cours d'atelier équilibre pour les seniors tout le mois de juillet.
- En juin licences offertes et cours gratuits de judo pour les enfants de l'école maternelle et primaire. Cours suivis d'un stage de judo gratuit d'une semaine en juillet.
- Tout le mois de juillet l'Ecole de Sabre Kusanagi était ouverte gratuitement à tous du lundi au samedi inclus : la

- ludothèque jeux & stratégie le lundi et le samedi, les cours de judo le mardi et le jeudi, et les cours de sabre le mercredi et le vendredi.
- Tout le mois d'août les cours de sabre et la ludothèque sont restés ouverts à

Et pour finir l'été en beauté. L'Ecole de Sabre s'est entièrement mobilisée pour assurer l'animation de notre fête du village avec :

- La ludothèque qui organisait des initiations de jeux de société et avait mis à disposition ses grands jeux en bois.

- Une arène de duels d'escrime délimitée de fanions multicolores.
- Une démonstration de sabre japonais.
- Des initiations de judo sur les tatamis déployés pour l'occasion.
- Et un grand spectacle son et lumière offert par l'académie Jedi en ouverture du feu d'artifice avec la participation de ses maîtres Jedi et leurs sabres laser.



Ne ratez pas les prochaines sessions de l'académie Jedi pour les enfants au mois de juillet, dates à venir.

Contact: 01 30 39 29 78 ou kusanagi@ecoledesabre.fr **f** Ecole de Sabre Kusanagi www.ecoledesabre.fr



## Vigny Vigny Loisirs, créateur d'événements

Après deux années hors du commun, la vie reprend son cours et Vigny Loisirs reste à vos côtés pour vous proposer des activités sportives ou artistiques, et des animations.

En cette rentrée de septembre 2021, et tout en maintenant les consignes sanitaires, toutes les sections ont pu reprendre les cours en présentiel. permettant ainsi de recréer ce lien entre adhérents et professeurs.

Du coté des animations, la reprise a commencé par un concours de pétangue qui a réuni une trentaine de personnes. Puis la traditionnelle soirée dansante s'est tenue en octobre et a réuni 80 personnes sur le thème Bodéga en l'honneur du Pays basque.



Ce fut une soirée très festive et animée. Enfin, et pour le plus grand plaisir de tous, décembre a vu le retour du marché de Noël, avec plus de 1200 visiteurs sur 2 jours. Et cela n'est pas fini car d'autres animations sont prévues sur le premier semestre 2022 dont une nouveauté : une journée vide-dressing femme.

La culture n'est pas en reste avec la Médiathèque qui n'a jamais cessé son activité. Et le Cercle des Œnophiles qui vous redonnera le goût de partager entre amis des grands crus de nos vignobles français.

Seule la section Vadrouille et Découvertes a cessé son activité, et le bureau de Vigny Loisirs remercie les personnes qui se sont dévouées corps et âmes pour vous proposer des



sorties aussi diverses que variées, mais toujours intéressantes.

Si comme nous vous aimez partager, venez nous rejoindre au sein du Bureau, ou en tant qu'adhérent ou bénévole. Pour continuer à animer notre joli village, Vigny Loisirs a besoin

Pour en savoir plus, consulter notre page Facebook



### L'APEV 95

## (Association des Parents d'Élèves de Vigny)

L'association des parents d'élèves de Vigny (APEV 95) a pour but de contribuer à l'enrichissement de la vie scolaire et périscolaire des enfants de l'école de Vianv en organisant des manifestations dédiées aux enfants, en permettant aux familles de se rencontrer et en récoltant des fonds destinés à financer des projets scolaires (sorties, excursions).

Après deux années difficiles liées au contexte sanitaire qui a contraint à annuler de nombreux événements, l'association a organisé sa 1ère bourse

aux jouets et aux livres le 20 novembre dernier. Fort de son succès, cet événement sera reconduit l'année prochaine. L'association a aussi été présente au marché de Noël de Vigny le samedi 11 décembre. A cette occasion, 70 couronnes végétales ont été vendues et plus de 30 litres de crêpes ont été préparés.

Pour l'année 2022, si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons plusieurs événements. Tout d'abord, en mars, le carnaval où petits et grands sont attendus dans les rues de Vigny pour le traditionnel défilé costumé. Ensuite en avril, l'association souhaite organiser sa 1ère chasse aux œufs pour célébrer Pâques, et enfin, la traditionnelle fête de fin d'année, la kermesse, au mois de Juin.

La mise en œuvre de tous ces événements dépend aussi de la présence de bénévoles. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe, il y règne une ambiance chaleureuse et détendue! Toutes ces bonnes volontés permettront d'offrir plein de jolis moments à nos enfants. Nous sommes preneurs de nouvelles idées ou suggestions.



Le médecin généraliste (en retraite) de la commune de Vigny (95) propose un local/cabinet adapté pour un successeur comprenant aussi un studio, d'une superficie totale de 75 m². Idéalement située entre l'hôpital de Pontoise et l'hôpital de Meulan, la commune de Vigny c'est d'abord et avant tout une population très agréable et variée. La promesse pour le médecin d'un exercice diversifié et passionnant allant du nourrisson au 4ème âge dans un environnement alliant les délices de la campagne à la proximité des réjouissances citadines.

En effet, la commune de Vigny est située entre Cergy-Pontoise (10 min) et Magny en Vexin (15 min). C'est une commune dynamique semirurale, siège de la Communauté de Communes du Vexin Centre. La commune dispose de nombreux

atouts : une activité économique importante, de services de proximité attractifs: pharmacie, cabinet d'infirmiers (en face du cabinet médical), bureau de poste et France Services, commerces, collège, école primaire, et un réseau de transport bien développé. Les services de sécurité de l'Etat avec un centre d'incendie et de secours et une caserne de gendarmerie également

Ce sont les atouts idéaux pour accueillir un nouveau médecin soucieux de travailler dans un environnement calme situé dans le Parc Naturel Régional du Vexin

Pour tout renseignement complémentaire le docteur Dumont-Dambron est à votre écoute au 06 87 26 49 84 claude.dumont14@wanadoo.fr



du Vexin.

Issue du secteur privé, elle a passé l'ensemble de sa carrière dans la

Elle a quitté le Groupe Elior pour septembre 2021.

Elle possède une expérience variée

Passionnée par la gastronomie et l'histoire, elle est dynamique et très à

Karine souhaite participer activement tous les évènements.

Nous lui souhaitons la bienvenue et

## Se déplacer à Vigny

Impossible de vivre à Vigny sans voiture. Ce compagnon indispensable de nos transports du quotidien est une contrepartie pour qui veut vivre en zone rurale à proximité de la Région Parisienne.

L'autonomie de nos jeunes passe souvent par l'arrivée d'une nouvelle voiture dans la famille, signe de leur passage à l'âge adulte. Il faut donc compter avec un véritable budget, au-delà de 5 000 € par an et par voiture, qui pèse toujours un peu plus sur les ressources de nombreux foyers. Pourtant notre village est en pointe sur les solutions de mobilité, et il bénéficie de la politique des transports de la Région Ile de France. de la communauté de communes ou du Parc Naturel du Vexin.

Petit tour d'horizon des alternatives à la voiture, trop souvent méconnues.

#### Un réseau de bus performant



Le bus express Timbus 9504 relie Magny en Vexin à Cergy de 6h à 22h30, sauf les dimanches et jours fériés, avec une fréquence de 10 minutes aux heures de pointe. L'arrêt «Bord'Haut» à l'entrée du village vous connecte moins de 15 minutes plus tard à la gare de Cergy. C'est donc une excellente solution pour ceux qui travaillent à Cergy, ou doivent se rendre sur Paris par le train. Les scolaires ont un accès vers les lycées de Cergy, Vauréal et Osny avec le bus 9548. En complément, la ligne 9523 vous prendra au centre du village, pour vous déposer à Cergy-le-haut, avec une plage horaire un peu plus réduite. Tous ces bus sont accessibles dans le forfait du Pass Navigo du STIF.

L'application et le site

www.vianavigo.com vous donnent tous les détails d'itinéraires.

#### Des vélos électriques en libre accès avec parking à vélo

Depuis l'année dernière, le PNR propose 90 vélos électriques pour des usages de la mobilité du quotidien ou domicile-travail. Les demandes d'utilisation sont à faire en mairie. pour une durée de 6 mois

renouvelables. Il ne vous en coûtera qu'un loyer de quelques dizaines d'euros et une caution.

Pour accompagner cette mesure, et permettre aux cyclistes de se rabattre vers les transports en commun, des stations de parking à vélo ont été mises en place par le PNR:

- la station 'Trapil' à l'entrée du village permet d'accéder aux bus express 9504 et 9548.



- la station 'Gare d'Us' vous permettra de relier par la ligne J, la gare de Pontoise, puis Gare du Nord.

Ces stations sont à usage gratuit; il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie ou du PNR.

Ceux qui souhaitent s'équiper de leur propre vélo électrique peuvent compter sur des subventions régionales. L'association AVELEC, partenaire du PNR, peut vous accompagner sur le choix, les essais, les conseils de réparation.

Toutes les infos sur http://avelec.org/ et au 06 15 99 29 48

#### Le covoiturage est gratuit à Vigny

**«Coup d'Pouce»:** mis en place par le département du Val d'Oise, ce système expérimental d'auto Stop entre Vigny et Longuesse a rencontré un succès trop faible pour être généralisé.



Il reste un moyen utile pour rallier le bus depuis le Trapil vers le centre du village. Il suffit d'appuyer sur le bouton poussoir de la borne lumineuse située en face la station Trapil, juste avant l'entrée sur la zone artisanale. La mise en relation entre conducteurs et passagers se fait directement à l'arrêt de car où est installée la borne. Le passager appuie sur un bouton pour signaler qu'il veut se rendre à Vigny. En passant, l'automobiliste voit le signal et s'arrête pour prendre l'usager.

Covoit'ici en est la version, enrichie d'une application à télécharger sur votre smartphone sur **www.covoitici.fr.** 



Elle propose des lignes de covoiturage dans le Vexin pour rejoindre Cergy, Pontoise ou encore Ennery. Située à côté de l'abri bus 9504, la borne de covoiturage complète le dispositif de bus, consignes à vélos, 'coup de pouce' de l'entrée du village, face au parking Trapil. Pour les passagers, les trajets sont entièrement gratuits.

Si vous êtes conducteur, vous serez prévenu de la présence d'un passager et vous toucherez entre 0,50 € et 1,50 € par passager transporté. La sécurité est au cœur des préoccupations de ce service : conducteurs comme passagers sont identifiés par leur numéro de téléphone et Covoit'ici sait en permanence qui voyage avec qui.

Cette solution s'ajoute aux autres offres payantes sur le marché : Klaxit, blablacar, covoiturage inter entreprise.

#### Se déplacer à Vigny (suite)

### Un service de transport à la demande méconnu





S'appliquant dans un rayon de 20 kms autour de Vigny, le transport à la demande offre la possibilité aux habitants de la CCVC de se déplacer sur réservation du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 16 heures le vendredi. Il est particulièrement indiqué pour vous rendre à un rendez-vous à l'hôpital ou à la clinique, prendre collectivement le train ou le RER, effectuer des courses pour les moins valides, emmener des enfants à des activités.

Les tarifs varient entre 2 et 8 €. Contact et réservation 48 h à l'avance par téléphone au **07 87 11 75 92.** 

TàD Vexin Est, c'est un transport financé par la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC). Il fonctionne sur réservation par téléphone au **09.70 80.96.63** ou sur l'appli **tad.idfmobilites.fr.** 

#### Et pour l'avenir?

Dans le Vexin, les transports sont le premier émetteur de Gaz à Effets de Serre (GES), à égalité avec l'habitat. Autant dire que ce sera un sujet central de la révision de la Charte du PNR, actuellement en cours pour les 15 ans à venir. Simplement remplacer le parc de voitures thermiques par

autant de voitures électriques ne résoudra aucun des problèmes de précarité transport, d'environnement, de temps perdu, de saturation des routes et des centre-ville. Pire, les problématiques de borne de recharge créeront très vite d'autres problèmes d'urbanisme et de réseau électrique.

Retrait de colis, télétravail, voitures partagées, aires de covoiturage, voies prioritaires pour les transports collectifs sont les pistes les plus prometteuses, encore (très) expérimentales sur notre territoire. Chaque année le PNR anime un « défi mobilité ».

Une bonne façon de s'intéresser au sujet, et pourquoi pas de tester de nouvelles habitudes de déplacement!



## La mairie continue à vous informer par Illiwap en 2022!

Depuis la mise en place de l'application Illiwap fin décembre 2020, la page illiwap de la mairie de Vigny compte 378 abonnés. Ce chiffre nous permet de considérer que près de 2 foyers sur 3 est informé des évènements de la commune via ce vecteur de communication. C'est un succès pour notre commune.

Cette application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes Android et iOS et permet la transmission à l'ensemble des abonnés d'informations urgentes du quotidien (coupures d'eau ou d'électricité, manifestations, école, travaux...).

Vous retrouverez sur l'application également les stations de SMIRTOM du Vexin et plus spécifiquement de la déchetterie de Vigny.



## État civil 2021

#### **MARIAGES**



LENOIR Delphine et HABI Sidi, le 27 mars 2021

CLOUX Elodie et BOURGAIE Nicolas, le 12 juin 2021

KASANG Kayij et DELILLE Marc, le 10 juillet 2021

CARCAGNO Marion et MEFFRAIS Aurélien, le 2 octobre 2021

ISMAILIA Mahé et GÜNER Serdal, le 4 décembre 2021

Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux



#### **NAISSANCES**

CHARAMELET Marlon, né le 24 janvier 2021 à PONSOISE (95)

YAHIOUI HASLUND Arthur, né le 23 mai 2021 à PONTOISE (95)

GRAFF BEAL Kelyne, née le 11 juin 2021 à PONSOISE (95)

BEN AMOR Gabin, né le 15 juin 2021 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

BROUILLAUD Léa, née le 24 juin 2021 à MEULAN-EN-YVELINES (78)

MAUGER Ambre, née le 19 août 2021 à L'ISLE-ADAM (95)

RENON Dorian, né le 28 août 2021 à MEULAN-EN-YVELINES (78)

HABI Abdelkader, né le 30 septembre 2021 à ERMONT (95)

Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents

#### **DÉCÈS**

Madame ALEXIS Dorota Teresa, née MIRSKA décédée le 22 février 2021 à PONTOISE (95)

Madame GERMAIN Marie Thérèse, née LABBÉ décédée le 16 septembre 2021 à VIGNY (95)

Madame BRINGER Nicole Renée décédée le 1 octobre 2021 à PONTOISE (95)

Monsieur DUCLOT Philippe Robert Henri décédé le 19 octobre 2021 à PARIS 13ème

Toutes nos sincères condoléances aux familles

### Nous vous communiquons les jours de collecte des encombrants pour l'année 2022

### Le vendredi 18 mars et le vendredi 16 septembre 2022

Nous vous rappelons que la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m<sup>3</sup> par habitation et qu'ils doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

#### Déchets refusés lors des collectes d'encombrants

- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50 m
- Gravats, déblais, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (batteries, piles, pots de peintures, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

## Rappel

Les encombrants font partie des déchets pris en charge dans les déchèteries, tout comme les végétaux, le bois, le carton, les gravats, la ferraille, les DEEE, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants...). Ce mode de collecte permet une gestion optimisée des déchets.

Attention la pré-collecte n'intervient pas lors du ramassage des encombrants. Les habitants bénéficiant de ce service pour les autres flux doivent présenter euxmêmes leurs encombrants aux points de présentation.

















#### Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - mairie@vigny.fr - Tél.: 01 30 39 21 20

Ont participé à ce numéro : Jennifer Alves da Cunha, Sabina Beck, Sylvie Bringer, Alain Cailliot, Philippe Cortes, Christian Danel, Marie-Noëlle Dumont-Dambron, Claude Dumont, Jean Ferlier, Karine Gaspérina, Robert de Kervéguen, Denis Lazaroff, Vanessa Legaigneur, Stephanie Lourtil, Patrick Madi, Michèle Paez, Antoine Traineau, les associations.

Crédit photos: mairie de Vigny, Ana Fauvet, les associations.

Conception et réalisation : Ana Fauvet



Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.





